

*Questions orales*

**Des voix:** Bravo!

**M. Grafftey:** Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'apprendre, cette semaine de la bouche du premier ministre qu'il existe bien une entente, mais elle ne portait pas seulement sur des restrictions. Il s'agissait d'un tout nouveau mode de financement avec les provinces. Comment le premier ministre peut-il expliquer que le gouvernement se soit endetté de près d'un milliard de dollars pour racheter Nordair et Pacific Petroleums et qu'il réduise dans le même temps les crédits accordés aux provinces au titre des services de santé et des services sociaux?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il-vous-plaît. La parole est au député de Churchill.

\* \* \*

**QUESTIONS OUVRIÈRES**

LES CHIFFRES SUR LE CHÔMAGE PUBLIÉS PAR STATISTIQUE CANADA—LA SITUATION DES INDIENS

**M. Cecil Smith (Churchill):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de qui relève Statistique Canada. Les chiffres sur le chômage recueillis par Statistique Canada tiennent-ils compte des Indiens inscrits?

**L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les chiffres de Statistique Canada ne tiennent pas compte des Indiens inscrits résidant dans les réserves.

**M. Smith (Churchill):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le bill C-14 sur les modifications proposées à la loi sur l'assurance-chômage prévoit l'utilisation des chiffres de Statistique Canada pour déterminer les taux de chômage enregistrés dans les 48 régions que comprend le pays. Est-ce qu'on tiendra réellement compte de la population des Indiens inscrits pour déterminer le nombre des Indiens inscrits en chômage dans ces régions?

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre de l'Emploi et de l'Immigration serait mieux que moi en mesure de répondre à la question. Je crois cependant que l'on incluera dans la loi sur l'assurance-chômage une disposition spéciale concernant les populations indiennes.

\* \* \*

**LES AFFAIRES URBAINES**

SCHL—LA CESSION DES COMPLEXES DOMICILIAIRES DESTINÉS AUX GAGNE-PETIT

**Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, dans le document que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a eu l'amabilité de déposer, il était question de 438,000 ménages qui devaient consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger. Comme le ministre d'État chargé des Affaires urbaines est absent, ma question s'adressera à son secrétaire parlementaire. Pourquoi la Société centrale d'hypothèques et de logement tente-t-elle de se défaire de tous ses principaux complexes domiciliaires destinés aux gagne-petit dans la province de Québec, soit quelque 62 depuis le début de l'année en cours? Je me pose notamment la question dans le cas du complexe Cloverdale, le plus important appartenant à la SCHL au Canada. L'ensemble en ques-

[M. Trudeau.]

tion, qui est évalué à dix millions de dollars, est en voie d'être vendu pour 4 millions.

Pour la gouverne des centaines de familles qui seront touchées par cette cession, le secrétaire parlementaire pourrait-il renseigner la Chambre sur l'état des négociations entre la SCHL et la société Grado Developments? Pourrait-il en outre nous renseigner sur la nature de la société Grado Developments?

**M. Hal Herbert (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de vous mettre au courant des activités de ces entreprises, mais je me renseignerai auprès du ministre et je ferai savoir au député ce qu'il en est. A l'heure actuelle, le gouvernement s'est donné pour tâche d'aider les gagne-petit à se mieux loger. Certains programmes, notamment le PAAP que l'opposition a critiqué, comportent naturellement des risques accrus, et peut-être le gouvernement aura-t-il un peu plus de difficulté à percevoir les loyers. Plutôt que de continuer, comme par le passé, à mettre l'accent sur la fourniture de logements aux personnes qui n'ont pas de problèmes financiers et qui profiteraient de la proposition de l'opposition de rendre déductibles du revenu imposable les intérêts sur les hypothèques...

**Mme Pigott:** Cela n'a rien à voir avec ma question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

\* \* \*

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE EN ARGENTINE—LE POTENTIEL D'ARMES NUCLÉAIRES

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, jeudi dernier j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant une déclaration qu'aurait faite le président de la Commission nationale de l'énergie atomique d'Argentine, l'amiral Madero. Ce dernier aurait en effet déclaré que son pays envisageait de construire une usine de retraitement pouvant produire une arme nucléaire. Il aurait depuis lors dit que cette déclaration avait été mal interprétée par un journaliste du *Post* de Washington.

Étant donné que ce journal est habituellement une source de renseignements digne de foi et qu'il est doté d'un personnel compétent, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu du gouvernement de l'Argentine l'assurance qu'il n'avait nullement l'intention de construire une usine de retraitement destinée à la fabrication d'armes nucléaires?

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir attendu avec patience la réponse à sa question. Nous avons fait enquête, et je crois que l'on peut dire que le gouvernement de l'Argentine a adopté la position énoncée par le député, à savoir qu'il n'a aucunement l'intention de se lancer dans le retraitement. Il semble y avoir une certaine confusion quant au statut des personnes qui ont fait des déclarations. En d'autres termes, la personne en cause participe à la recherche sur l'énergie atomique, mais n'est peut-être pas nécessairement le porte-parole officiel du gouvernement. Je tente encore d'éclaircir ce